

CAHIER DES CHARGES

Secrétaire général·e

Le·la Secrétaire général·e a pour mission de mettre en œuvre les projets et objectifs du Comité de l'Union Romande de l'Humour dans ses tâches de défense, de représentation et de valorisation des humoristes en Suisse romande. Il·elle aura prioritairement la charge de la recherche de fonds pour pérenniser les activités de l'association et sa structure, lors de son engagement.

Cahier des charges

- **Recherche de fonds** (support de présentation, prise de contacts, dossiers de subvention et suivi). Objectif = 30'000 à 40'000 CHF de subventions annuelles de la part des cantons romands, des grandes villes et des subventionneurs de la culture.
- **Gestion administrative** de l'association (correspondance et administration courante, organisation de l'AG, secrétariat, gestion des membres et cotisations,...).
- **Comptabilité et bouclement des comptes** (factures, salaires et honoraires, comptabilité courante et bouclement annuel en collaboration avec une fiduciaire).
- **Suivi en lien avec les séances du comité** (participation aux séances de décision, prise de PV, circulation de l'info, planification de ces réunions).
- **Lobbying et promotion du statut d'humoriste** (travailler à la reconnaissance du métier auprès des instances publiques et privées concernées.) Faire reconnaître l'humour comme un art vivant à part entière. Participer aux groupes de travail et commissions dédiées à la culture (Cantons, ORC, SSA, CDAC, Action Intermittence, T.punkt, ...).
- **Communication institutionnelle** (publications sur les réseaux sociaux, site Internet, newsletters et autres actions publiques qui font vivre l'association et qui mobilisent et/ou informent les membres).
- **Développer et entretenir un réseau d'artistes et de professionnels** qui partagent les préoccupations de l'association (membres, autres faïtières de la culture, SSA, Syndicat des comédiens, Action Intermittent, agences et salles de spectacle,...).
- **Gestion de projets et partenariats** (organisation et suivi des projets décidés par le Comité ; rencontres professionnelles, formations, sondages, organisation et promotion de spectacles, ...).

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR

Objectifs prioritaires à l'engagement

- Elaborer un **dossier complet** et documenté de défense/valorisation de l'humour, afin de définir les projets de cette Union.
- Trouver du **financement** pour l'association auprès des villes et cantons; promouvoir la profession et représenter l'association.
- **Publications** sur les réseaux sociaux, le site Internet et via newsletter d'infos utiles.
- **Lobbying auprès du monde politique** (Cantons, Confédération, Task Force Culture Romande, T.Punkt, Pro Helvetia, Corodis, etc...)
- Entretenir un **réseau de contacts avec les partenaires culturels stratégiques** (autres faitières, SSA, festivals, théâtres et évènements dédiés à l'humour)

Contrat proposé et historique du taux d'occupation (entre 20% et 30%)

Un CDD de mars à décembre 2022 (soit 10 mois) avec un pourcentage de 30% avec possibilité de prolongation. Les finances disponibles par la suite ont conduit à établir un CDI à 20% à partir du 1er mai 2023. A partir de l'année 2025, le taux d'occupation du Secrétaire général est fixé à 25% avec un contrat à durée indéterminée.

Salaire convenu

Un salaire d'administrateur professionnel à 50.-/ h qui répond aux critères de la Convention collective de travail (CCT) conclue entre le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS) et l'Union des Théâtres Romands (UTR).

Vacances

Le droit aux vacances est fixé à 4 semaines en dessous de 50 ans et à 5 semaines au-delà de 50 ans.